

Aide financière complémentaire à l'A.A.H.



CAP NORD MARTINIQUE propose un dispositif complémentaire à l'aide de l'État à l'amélioration du logement pour les propriétaires de sa circonscription afin de favoriser la réhabilitation.

Propriétaire occupant

Fondations

Toiture

Menuiseries

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

CCAS

France Services

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Renforcement des fondations,
Réparation de la toiture et des menuiseries,
Raccordement au réseau électrique,
Augmentation de la performance énergétique du logement,
Accessibilité du logement PMR, Accessibilité à l'eau potable,
Évacuation des eaux usées,
Réduction des nuisibles (l'amiante, termites, plomb, humidité), Extension du logement.



Montant de l'aide

Propriétaire occupant de moins de 65 ans,
bénéficiez jusqu'à de 3500 € par logement.

Si vous avez plus de 65 ans,
bénéficiez jusqu'à 7000 € par logement.



En complément

D'autres dispositifs de financement à la réhabilitation sont disponibles à la consultation ci-dessous, rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

- ✓ pièce d'identité des occupants
- ✓ livret de famille complet
- ✓ extrait acte de naissance
- ✓ avis d'imposition de l'année n-1 recto-verso
- ✓ justificatif de revenu (bulletins de salaires, assedic, pension attestation CAF)
- ✓ titre de propriété
- ✓ plan cadastral de moins d'un an
- ✓ taxe foncière n-1

Liens utiles

- ✓ CAP Nord - La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique